Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Conseil municipal extraordinaire : procès verbal.

- Pour assurer la trésorerie nécessaire au financement des travaux liés à la prochaine viabilisation du " Hameau du moulin ", les élus ont donné l'autorisation à Mme la maire de contracter un prêt relais bancaire.
- Un rappel sur la synthèse des actions menées pour le devenir et le quotidien de l’école du village a fait l'objet d'échanges complémentaires de la part des élus.



Le jeudi jeudi 27 avril 2023 à 20h30, les élus du village se sont prononcés sur les sujets suivants

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2023,
- Délibération autorisant Mme La Maire à contracter un prêt relais bancaire destiné à financer les travaux de viabilisation du Hameau du Bois du Moulin,
- Questions diverses : rappel et compléments sur la synthèse des actions menées pour le devenir et le quotidien de l’école du village.

Mairie de Grisy-les-Plâtres
10, rue Robert Machy
Salle du Conseil municipal
95810
Grisy-les-Plâtres
Documents
Procès verbal du Conseil municipal extraordinaire du 27 avril 2023
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69